



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes actives et les citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqué·e·s en assemblée communale constitutive

**le lundi 29 juin 2026 à 19 h 30
à la salle polyvalente de Lentigny.**

Ordre du jour

- 1. Promotion des nouveaux citoyens**
- 2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 avril 2026**
- 3. Assemblée constitutive**
 - 3.1 Mode de convocation
 - 3.2 Election de la commission financière
 - 3.3 Election de la commission d'aménagement et de l'énergie
 - 3.4 Election de la commission des naturalisations
- 4. Budget des investissements 2026 – modifications**
 - 4.1. Adduction d'eau potable : Renouvellement de la conduite d'eau potable à la route de Chénens à Lentigny : crédit d'étude
 - 4.1.1. Rapport de la commission financière
 - 4.1.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.2. Adduction d'eau potable : Système de compteurs avec relevé à distance
 - 4.2.1. Rapport de la commission financière
 - 4.2.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.3. Adduction d'eau potable : démolition des réservoirs : crédit complémentaire
 - 4.3.1. Rapport de la commission financière
 - 4.3.2. Vote du crédit y relatif
 - 4.4. Bâtiments communaux : achat de containers pour une salle de classe et une salle d'appui
 - 4.4.1. Rapport de la commission financière
 - 4.4.2. Vote du crédit y relatif
- 5. Informations du conseil communal**
- 6. Divers**

Le Conseil communal